



Union Sportive Valenciennes Athlétisme

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Obligatoire pour la prise de licence au club de l'USVA pour la saison 2021-2022

Je soussigné désire prendre une licence au club de l'Union Sportive Valenciennes Athlétisme pour la saison 2021-2022.

Je fournis :

- Mon formulaire de prise de licence ou de renouvellement ;
- Mon chèque de cotisation ;
- Mon certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou mon questionnaire de santé rempli ;
- Les documents demandés pour la constitution du dossier de prise de licence ou de renouvellement complétés.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engager à le respecter.

Rappel des principales conditions (le détail est disponible dans le règlement) :

- Être classé (participer à au moins 2 compétitions officielles) ;
- Prévenir l'entraîneur responsable de ses participations aux compétitions ;
- Être à jour de ses règlements ;
- Consulter régulièrement le site Internet de l'USVA pour connaître les informations concernant la vie du club, les entraînements et les compétitions ;
- Porter le maillot du club pour les compétitions dont l'inscription est payée par le club.

Date :

Signature du demandeur de licence (et de son représentant légal pour les mineurs) :